

Granby, le 30 avril 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Vingt-cinquième message)**

Mesdames,
Messieurs,

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Document « Questions et réponses » du gouvernement du Québec;
2. Réouverture graduelle des écoles :
 - a) Questions générales;
 - b) Pour le primaire et le préscolaire;
 - c) Pour le secondaire;
 - d) Pour la formation générale aux adultes (FGA);
 - e) Pour la formation professionnelle (FP).
3. Communiqué de presse de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);
4. Rappels importants.

1. Document « Questions et réponses » du gouvernement du Québec

Nous avons reçu, ce matin, un document, sous forme de questions et réponses, du gouvernement du Québec. Nous vous le transmettons afin que vous puissiez en prendre connaissance. **Les représentants du SEHY n'en ont pas encore fait la lecture complète; des informations suivront dès que possible.** Si vous avez des questions, au sujet de la reprise du travail à temps plein, nous vous demandons d'**écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Le document sera également disponible sur le site Internet du SEHY sous l'onglet COVID-19.

2. Réouverture graduelle des écoles

a) Questions générales

- Formulaire d'exemption du CSSVDC
Le 27 avril dernier, vers 19 h 50, j'ai eu une discussion téléphonique avec une représentante du Service des ressources humaines (RH) du CSSVDC. Lors de cette discussion, j'ai été informée que les enseignants seraient rejoints par les équipes de direction ou les secrétaires d'écoles afin d'évaluer qui n'aura pas à se présenter à l'école (raison de santé ou d'âge). J'ai demandé au CSSVDC si ce questionnaire tiendrait également compte des proches des enseignants, et on m'a indiqué que ce serait le cas. Or, il semble que cette directive (s'informer de l'entourage à risque des enseignants) ne se soit pas rendue dans les écoles.

Ce matin, lors d'une rencontre téléphonique avec les RH, alors que je les questionnais à ce sujet, on m'a répondu que les enseignants pouvaient informer la personne qui leur téléphonait de la santé de leurs proches. Nous avons informé le CSSVDC que, dans certaines écoles, les enseignants sont sondés électroniquement, et qu'il n'est pas possible d'ajouter des commentaires.

Je conseille donc aux enseignants qui ont des conditions (âge, santé ou autre) qui exigent de ne pas retourner physiquement au travail de remplir le formulaire d'exemption du CSSVDC. Nous avons demandé au CSSVDC de transmettre le formulaire à tous, puisque le temps presse, mais nous ne pouvons pas vous garantir que cela sera fait. Alors, si vous n'avez pas le formulaire, je vous conseille de le demander **par courriel** à votre direction d'école.

Nous avons aussi rappelé au CSSVDC que les enseignants qui font une demande d'exemption ne refusent pas de retourner au travail comme cela est indiqué sur le formulaire. Ces enseignants respectent les consignes de la santé publique et ils assurent leur sécurité ainsi que celle de leur proche.

- Courriels adressés à M. Racine cet avant-midi :
Ce matin, j'ai adressé deux courriels à M. Racine : le premier; avant ma rencontre avec les représentants des RH et le second; après la rencontre (à laquelle M. Racine n'a pas assisté). Vous constaterez que ces courriels sont incomplets; il n'y a pas l'ensemble des questions que vous avez envoyées, au SEHY ou au CSSVDC, et nous en sommes conscients. Dans un premier temps, nous devons lire le document de questions et réponses et voir s'il y a des réponses. Aussi, je dois assister, à 13 h 30 cet après-midi, à une rencontre avec le comité aviseur du CSSVDC. On m'a indiqué qu'on pourra répondre à des questions à ce moment.

Alors, voici les deux courriels envoyés à M. Racine ce matin :

1- Envoyé le 30 avril à 9 h 32

« Bonjour monsieur Racine,

J'ai pris connaissance des lettres que vous avez envoyées, à l'ensemble des employés de la CSVDC, hier en fin de soirée.

Au sujet de la lettre qui s'adresse aux employés des établissements scolaires : J'aurai besoin d'explications de votre part afin de concilier toutes les informations que je reçois, notamment :

- *Dans la lettre du ministre Roberge datée du 27 avril 2020, que je joins à la présente :*
 - a. *Les écoles (préscolaire et primaire) ouvrent à partir du 11 mai 2020;*
 - b. *Il s'agit d'une réouverture progressive et prudente;*
 - c. *Les établissements secondaires demeureront fermés jusqu'en septembre 2020;*
 - d. *À partir du 4 mai 2020, les employés doivent offrir une pleine prestation de travail;*
- *Sur le site du gouvernement du Québec (<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/etablisements-scolaires-prescolaires-primaires-secondaires-covid19/mesures-de-securite-pour-les-travailleurs-et-les-enfants-dans-les-ecoles-primaires-et-les-services-de-garde-en-contexte-de-covid-19/>):*
 - a. *On peut lire : « Le télétravail est priorisé dès que la présence du personnel de l'école n'est pas essentielle pour effectuer certaines tâches »;*
- *La consigne émise par le ministre Pierre Fitzgibbon qui vise à diminuer les risques inutiles en permettant le télétravail.*

Je comprends que la réponse de la CSVDC à ces consignes est d'imposer une présence obligatoire dans les établissements scolaires pour tous les employés, notamment, les enseignants.

Il faut également considérer que, depuis le début de cette crise, les consignes changent souvent. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas nécessairement demain. Si vous avez reçu de nouvelles consignes, justifiant votre position, je vous invite à me les transmettre rapidement pour que je puisse en prendre connaissance.

*Sincèrement,
Sophie Veilleux »*

2- Envoyé le 30 avril 2020 à 11 h 25

« Bonjour M. Racine,

En complément du courriel envoyé ce matin, je vous demande de répondre par écrit, d'ici le 1^{er} mai 2020 à 16 h, aux questions suivantes :

1- Est-ce que la CSVDC a l'intention de respecter la consigne émise par le ministre Pierre Fitzgibbon qui vise à diminuer les risques inutiles en permettant le télétravail?

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que le gouvernement du Québec préconise déjà que « Le télétravail est priorisé dès que la présence du personnel de l'école n'est pas essentielle pour effectuer certaines tâches », je vous invite, à consulter le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/etablissements-scolaires-prescolaires-primaires-secondaires-covid19/mesures-de-securite-pour-les-travailleurs-et-les-enfants-dans-les-ecoles-primaires-et-les-services-de-garde-en-contexte-de-covid-19/>

2- Pourriez-vous m'indiquer en quoi la présence des enseignantes et enseignants, à temps plein, est essentielle dans les établissements scolaires à partir du 4 mai prochain?

3- Pourriez-vous me confirmer que vous êtes en mesure de nous assurer que les enseignantes et enseignants ne courent aucun risque en se présentant à leur établissement scolaire à compter du 4 mai prochain?

Sincèrement,
Sophie Veilleux »

Je tiens ici à répéter que le but n'est certainement pas, cela n'a jamais été le cas, d'empêcher le retour au travail des enseignants. Nous devons nous assurer que le retour au travail se fera de façon sécuritaire, dans le respect des consignes (parfois difficiles et changeantes) des différents ministères et de la santé publique.

- Matériel de sécurité

Si vous avez lu [l'article de la Voix de l'Est paru le 28 avril 2020](#), vous vous doutez que la position de M. Racine est de ne pas fournir de matériel de protection au personnel du CSSVDC, notamment, les enseignants. Nous avons tout de même demandé au CSSVDC, de fournir de l'équipement aux enseignants qui en ressentent le besoin.

À titre informatif, d'autres commissions scolaires ont fait le choix de fournir deux masques lavables à chaque enseignant qui pourrait les porter s'il le désire ou si cela devient nécessaire (intervention auprès d'un élève). Nous saluons ces initiatives et nous espérons que le CSSVDC saura emboîter le pas. Malheureusement, la réponse du CSSVDC, lors de la rencontre de ce matin, ne me laisse pas croire qu'il y a une quelconque ouverture en ce sens.

b) Pour le primaire et le préscolaire

- Nombreux sont les enseignants qui considèrent que leurs locaux ne permettront pas d'accueillir 15 élèves en respectant la consigne de distanciation de deux mètres. **Nous vous invitons à prendre des photos de vos locaux (avec des points de repère pour les distances) qui nous permettront de constater la situation.** Vous pourrez transmettre vos photos par courriel à votre direction d'école et au RH en nous ajoutant en copie conforme, et nous ferons les suivis nécessaires.
- Des enseignants nous ont informés que leur direction d'école demandait aux enseignants de fournir du matériel (par exemple, du *Purell*) à leur frais lors du retour en classe. Nous avons avisé le CSSVDC que les consignes à ce sujet sont loin d'être uniformes dans les différentes écoles du CSSVDC. Nous le déplorons. Nous avons conseillé au CSSVDC de prévoir des directives pour tous afin d'éviter d'ajouter de l'incertitude et de la confusion à une situation déjà difficile. **Dans tous les cas, les enseignants n'ont pas à fournir du matériel à leurs élèves. La commission scolaire et les écoles ont la responsabilité de s'assurer de mettre en place les conditions nécessaires à une réouverture sécuritaire. Si ce n'est pas possible, ils devront en faire état au ministère qui devra prendre une décision. Ce fardeau ne doit pas retomber sur les épaules des enseignants.**
- Dans un même ordre d'idée, nous avons demandé au CSSVDC de nous indiquer ce qu'il adviendra des enseignants qui n'ont pas de lavabo dans leur classe. Monsieur Racine dit « écouter la science ». De ce fait, il sait pertinemment que le *Purell* ne remplace pas le lavage des mains. Comment s'assurer de respecter la consigne du lavage des mains de façon régulière? Les RH n'avaient pas la réponse à cette question ce matin. Je vous ferai un suivi dès que possible.

c) Pour le secondaire

J'ai appris, hier soir, que les enseignants du secondaire devraient également être présents dans les écoles, à temps plein, à partir du 4 mai prochain. En rencontre ce matin, les RH m'ont indiqué que j'aurais certainement des réponses à mes questions lors de la rencontre de cet après-midi.

d) Pour la formation générale aux adultes (FGA)

Nous comprenons que c'est la formation à distance qui continue. Nous n'avons pas eu de discussion à ce sujet avec le CSSVDC.

e) Pour la formation professionnelle (FP)

Nous comprenons, des communications du ministre Roberge, que certains enseignants devront offrir des cours en présence de leurs élèves. Toutefois, nous n'avons pas eu de discussion avec le CSSVDC à ce sujet.

3. Communiqué de presse de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Au sujet de la réouverture des écoles (préscolaire/primaire) et du retour des enseignants au travail, la FAE a publié un [communiqué de presse](#) qui est joint au courriel. Le document

sera disponible sur le site Internet du SEHY (sehy.qc.ca) sous l'onglet COVID-19. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Je réitère que l'intention n'est certainement pas de dire que les enseignants ne veulent pas travailler. Je tiens à nous rappeler collectivement que les enseignants sont des membres actifs de la société. Nous accomplissons nos devoirs, souvent bien au-delà de nos obligations, en y mettant beaucoup de cœur et d'énergie. Malheureusement, collectivement, nous avons la fâcheuse habitude de prendre les fardeaux des autres sur nos épaules. Je l'ai déjà écrit et je vais me répéter : **collaborer et être professionnel ne signifie pas d'accepter tout et n'importe quoi.** Nous sommes les experts en classe et nous devons agir comme tels. Contrairement à ce que certains laissent entendre, nous ne sommes pas des paresseux; nous n'étions pas en congé, mais en congé forcé sur ordre de la santé publique et **nous n'avons pas à nous excuser d'exiger que le retour au travail se fasse de façon sécuritaire avec des mesures qui nous permettront d'être à l'aise avec nos élèves.**

4. Rappels importants

Si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

En conclusion

Si vous recevez une demande, d'un représentant de Val-des-Cerfs ou de votre direction d'école, qui ne respecte pas les directives ou qui vous semble déraisonnable, nous vous invitons de nous en aviser rapidement. Comme vous le savez, les traces écrites sont importantes afin de bien vous représenter.

Je vous souhaite à tous une excellente fin de journée. Prenez soin de vous et de vos proches.

Solidairement,

La présidente,



SV/mep

Sophie Veilleux